

15 janvier 2015

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité 2013 de la Délégation Genève ville solidaire (DGVS).

Rapport de M. Jean-Charles Lathion.

Le rapport d'activités 2013 de la Délégation Genève ville solidaire a été renvoyé à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 29 avril 2014. La commission, sous la présidence de M^{me} Vera Figurek, a étudié le rapport d'activité 2013 de la Délégation Genève ville solidaire (DGVS) lors de deux séances, soit le 10 juin 2014 et le 26 novembre 2014.

Le rapporteur remercie M. Marc Morel, qui a assumé la prise de notes avec toute la diligence et la précision souhaitées.

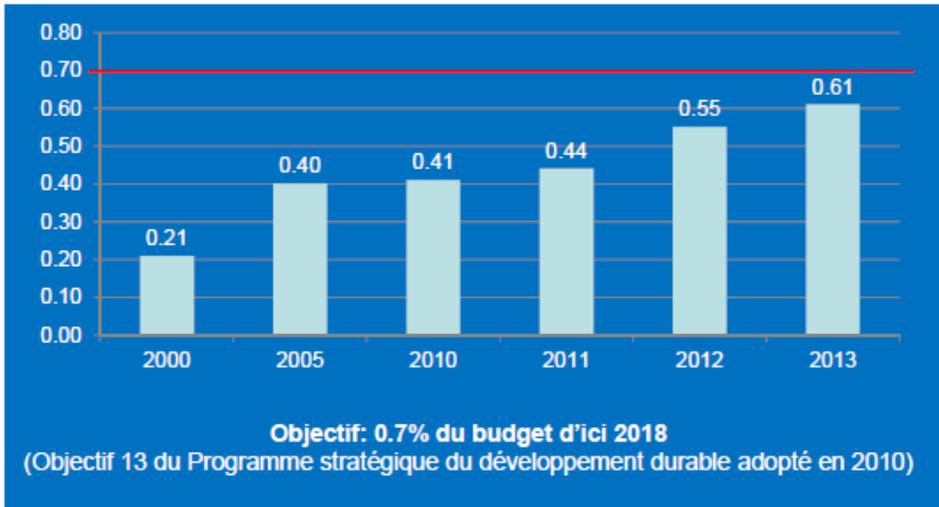
Séance du 10 juin 2014

Audition de M^{me} Valentina Wenger, conseillère personnelle de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M. Gérard Perroulaz, administrateur du Fonds municipal, et de M^{me} Luisa Ximena Puentes Piccino, administratrice du Fonds dédié à la solidarité internationale

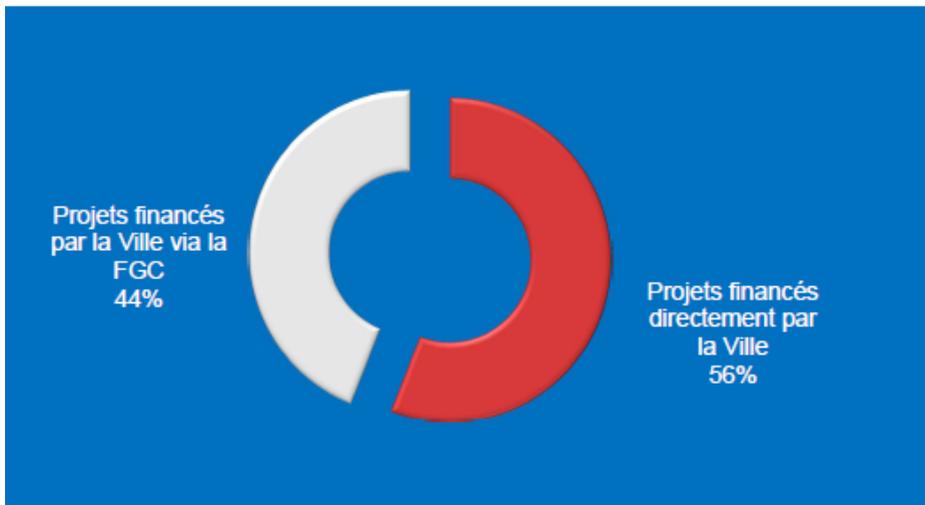
Dans son introduction, M^{me} Wenger rappelle que le fonds est géré par le département des finances et du logement depuis trois ans. Chaque année, un rapport d'activités relatif à l'attribution de l'argent est produit. Cela procède d'une réelle volonté de transparence du département quant à l'utilisation des fonds. Elle ajoute qu'un travail de professionnalisation est mené depuis trois ans. Deux postes ont notamment été créés, ce qui représente un changement significatif par rapport à la situation antérieure, où une secrétaire assumait l'ensemble des tâches en sus de ses fonctions usuelles. Elle précise que 0,61% des fonds sont effectivement affectés à la solidarité internationale. L'objectif de 0,7% sera atteint en 2018. Il reste encore des paliers à franchir.

M^{me} Puentes expose l'activité 2013 de la DGVS à l'aide d'une présentation illustrant la répartition thématique, géographique et financière des fonds attribués:

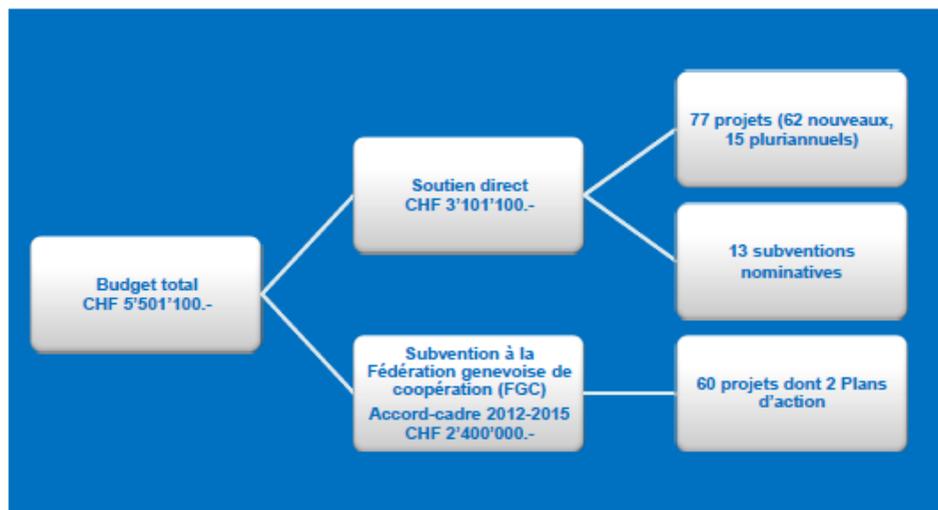
1. Solidarité internationale en Ville de Genève



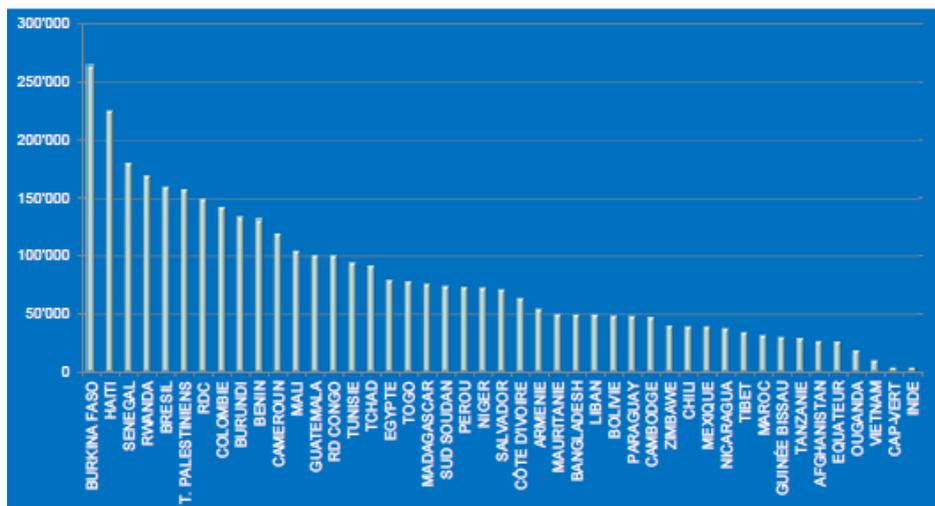
2. Répartition des fonds en 2013



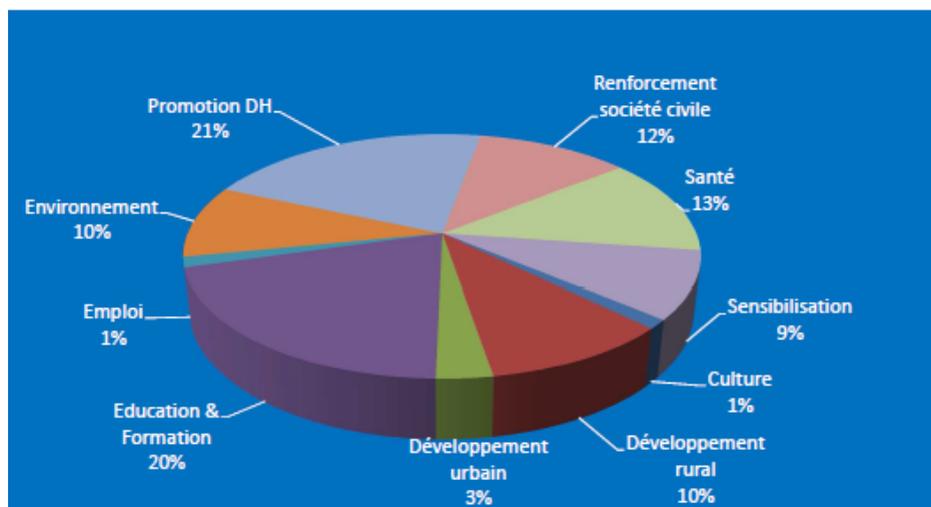
2. Répartition des fonds en 2013



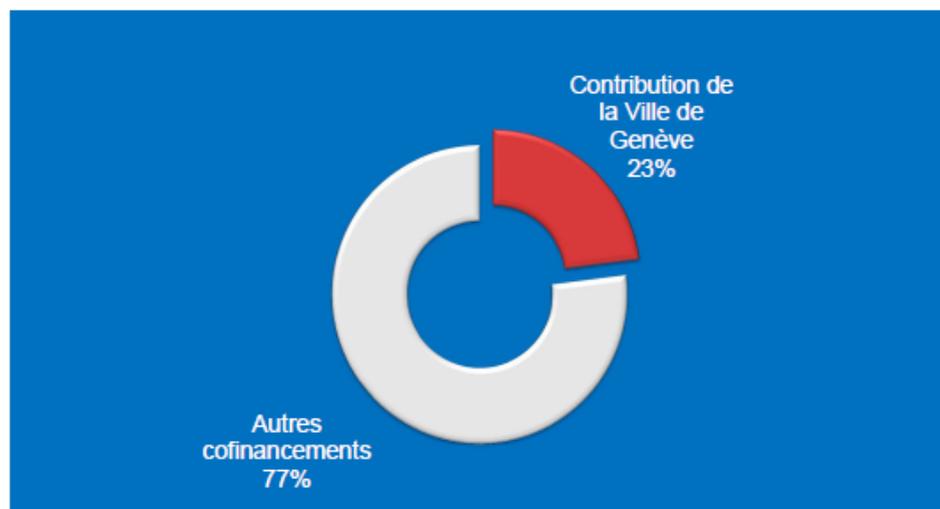
3. Répartition géographique des projets par pays en voie de développement 2013



4. Répartition thématique des projets en 2013



5. Contribution estimée par rapport au coût total des projets



6. Principales actions du Secrétariat en 2013

- Professionnalisation de l'analyse lors du dépôt d'une demande
 - *Entretiens systématiques, grille d'analyse, transmission des dossiers*
- Professionnalisation de l'analyse pour les projets en cours
 - *Grille d'analyse des rapports, formulaire rapport financier*
- Professionnalisation de l'analyse à la fin du projet
 - *Réalisation d'évaluation externe*

7. Perspectives 2014

- Intensification des contacts avec les autres acteurs de la solidarité aux niveaux suisse et genevois
- Elaboration de critères d'analyse des projets sous l'angle du développement durable avec un accent sur la thématique genre
- Amélioration de l'information: Newsletter

L'utilité des mini-montants qui sont alloués à de nombreux projets et l'émiettement des subventions interpellent certains commissaires. Dans un souci d'efficacité, on préconiserait plutôt de financer certains projets de grande ampleur, qui se distinguent par leur sérieux ainsi que leurs effets concrets sur le terrain.

M. Perroulaz explique que les petits montants correspondent parfois à des réaffectations de fonds. En effet, lorsque l'on arrive à la fin d'un programme, cette alternative se révèle dans certains cas davantage appropriée, plutôt que de rendre les fonds. Le maximum est fixé à 100 000 francs annuels pour les gros projets. L'engagement de faibles montants, de l'ordre de 20 000 ou 30 000 francs, peuvent faire la différence sur le terrain. La tendance consiste à développer une politique d'encouragement des associations qui donnent satisfaction afin que celles-ci proposent des projets plus consistants.

La subvention nominative allouée au Service international pour les droits de l'homme, en lien avec le prix Martin Ennals, s'inscrit-elle dans la durée ou s'agit-il d'une subvention unique? Quelles sont les raisons qui justifient la diminution constante de la subvention accordée à la section romande de Terre des hommes? M. Perroulaz explique qu'un certain nombre d'associations jouissent d'un socle de subventions inscrites au budget par le département des finances et du logement ou par le département de la cohésion sociale et de la jeunesse. Le département des finances et du logement s'occupant de la solidarité internationale, on évite la multiplication de projets par d'autres départements.

Un commissaire souhaite obtenir des explications détaillées sur les subventions nominales inférieures à 10 000 francs. S'agissant de la subvention du Cap-Vert, qui avait été supprimée par M. Tornare, elle a été rétablie par la majorité d'extrême-gauche. Financer de petites associations permet de garantir une bonne affectation sur le terrain. Selon M. Perroulaz, un suivi attentif est assuré dans ce domaine par la DGVS, qui reçoit et examine les procès-verbaux des assemblées générales et des associations subventionnées ainsi que les rapports financiers qui s'avèrent de plus en plus précis.

Lorsque le montant d'une subvention excède 100 000 francs, le versement est généralement effectué en deux fois. Toutes les subventions sont basées sur des demandes déposées en bonne et due forme. Les sommes liées aux salaires des deux postes nouvellement créés ainsi qu'aux jetons de présence s'ajoutent au montant initial. Quant aux frais de déplacement, une ligne à hauteur de 60 000 francs vise à couvrir les mandats de plusieurs projets. Pour exemple, une personne a ainsi été mandatée dans les territoires palestiniens occupés, une autre au Bénin.

Un commissaire regrette qu'on ne connaisse pas l'affectation des subventions nominales. M^{me} Wenger assure qu'un contrôle rigoureux est effectué afin d'éviter une thésaurisation ou une affectation à un but contraire de celui poursuivi par les bénéficiaires.

La caution de la Ville de Genève permet souvent l'octroi de subventions par d'autres bailleurs de fonds. La Ville ne finance jamais intégralement un projet. Une concertation permet la coordination des cofinancements entre la Ville, le Canton et le DFAE ou les grandes communes genevoises, lorsque les montants sont conséquents.

La promotion et le respect des droits de l'homme sont fortement liés à la Genève internationale. Participer au renforcement des mécanismes onusiens contribue à son rayonnement. M^{me} Widmer, cheffe du Service des relations extérieures, préside la commission consultative. L'évaluation des demandes de projets est effectuée par trois magistrats s'agissant des montants inférieurs à 60 000 francs et par la commission consultative pour les jetons de présence.

Un commissaire relève que le concept de développement durable se révèle un fourre-tout. Il remarque qu'aucune amélioration n'a été constatée depuis le sommet de Rio en 1992. Le concept est daté et il conviendrait de changer de paradigme. M^{me} Wenger répond que le Service Agenda 21 – Ville durable a affiné ses critères. M^{me} Salerno ou le Conseil administratif pourront en préciser les bases idéologiques.

L'intérêt de certains commissaires se manifeste en faveur des rapports produits par le professeur Ricardo Bocco, expert indépendant, sur le Bénin. Une présentation ou une transmission du rapport sera sollicitée.

A la question des doublons entre la Délégation Genève ville solidaire (DGVS) et la Fédération genevoise de coopération (FGC), il est répondu que la FGC est principalement active dans les projets de coopération au développement, alors que l'un des axes fondamentaux de la Ville de Genève réside dans la promotion des droits de l'homme (21% des soutiens). De plus, le plafonnement des ressources financières de la FGC produit un moratoire sur les nouvelles associations qui se tournent vers la Ville de Genève ou d'autres bailleurs.

Soutien à la Fondation Alkarama – Les risques d'un financement indirect d'Al-Qaïda

Un commissaire a lu dans un article paru dans *Le Temps* le 21 décembre 2013 que le président de la Fondation Alkarama – subventionnée par la Ville de Genève – était accusé de financer Al-Qaïda. Il s'en étonne vivement.

M. Perroulaz informe que ce projet a été accepté par la DGVS après une longue étude approfondie. Le Conseil administratif a été incité à une participation active en raison du financement considérable du DFAE. A l'époque, il s'avérait essentiel de travailler en Egypte avec le gouvernement pour mettre en place une institution nationale de promotion des droits de l'homme. Des contacts ont

notamment été noués avec des parlementaires en vue d’opérer des refontes législatives appropriées. Au terme de discussions avec le DFAE, un rapport intermédiaire a été demandé concernant ce projet. Le Conseil administratif a sollicité l’audition des intervenants. Dans l’intervalle, le DFAE et la DGVS ont stoppé le financement. Une partie de la subvention a été remboursée. Une attention particulière a été portée au changement de contexte. Au départ, le DFAE pensait qu’il s’agissait d’un bon projet. Cela pose le problème de l’importance de la bonne gouvernance de l’organisation porteuse du projet.

Le commissaire considère que la Ville de Genève pourrait décider de soutenir des projets plus pratiques sur le terrain en évitant des sujets sensibles. M^{me} Wenger explique que le rôle de ville-hôte joué par la Ville de Genève dans le cadre des organisations internationales ne permet pas au Conseil administratif de faire l’économie de projets dans le domaine de la promotion des droits de l’homme. Le Canton et la Confédération formulent d’ailleurs des demandes en ce sens. Concernant les projets sensibles, l’avis du DFAE est systématiquement recueilli en amont, ce qui couvre des risques potentiels pour la Ville de Genève. Des réunions entre le Canton, la Confédération et la Ville de Genève ont, en outre, lieu régulièrement.

En date du 13 novembre 2014, en réponse aux nombreux articles parus dans la presse, le Dr Mourad Dhina, directeur exécutif de la Fondation Alkarama, a adressé un courrier aux médias ainsi qu’aux représentants des exécutifs et des parlements, que les lecteurs du présent rapport trouveront en annexe avec les comptes rendus du journal *Le Temps* et de la *Tribune de Genève*.

A un commissaire qui s’étonne du soutien apporté au Rwanda en faveur d’un centre de détention, M^{me} Puentes précise que le centre inclut des cellules familiales. Des quartiers ont pu ainsi être séparés. L’organisation porteuse du projet est une association de retraités du CICR, qui connaît parfaitement le contexte du pays et sa situation de grande précarité.

Evaluation des risques

A l’issue de la présentation, si certains commissaires saluent la qualité des documents fournis et relèvent l’utilité de la newsletter, d’autres manifestent leur préoccupation quant à l’évaluation des risques et à leur gestion. Il leur est répondu qu’à toutes les étapes la DGVS fait son travail et que les risques sont contrôlés. Un formulaire adressé aux porteurs de projets comprend systématiquement des questions afférentes aux risques politiques, économiques et sociaux liés au contexte.

Un commissaire souhaite que soient communiqués les échanges épistolaires entre le DFAE et la Ville de Genève au sujet de la Fondation Alkarama. Il lui est répondu que cela sera le cas, sous réserve de l’acceptation du DFAE. (*Note du*

rapporteur: pour des raisons de confidentialité, il n'a pas été possible de retranscrire la correspondance entre les deux instances.)

Réponses écrites du département des finances et du logement transmises à la commission des finances après la séance du 10 juin 2014

Fonctionnement administratif de la DGVS

Les demandes sont analysées conformément au Règlement d'application du Fonds dédié à la solidarité internationale LC21 591, schématisé ci-après.

Le secrétariat

- analyse les dossiers;
- accompagne les associations;
- assure la gestion administrative, opérationnelle et financière du fonds.

La Délégation Genève ville solidaire

- met en œuvre la politique de solidarité internationale;
- préavise à l'intention du Conseil administratif les demandes de financement inférieures à 60 000 francs;
- préavise à l'intention du Conseil administratif les demandes de financement supérieures à 60 000 francs sur la base des préavis de la Commission consultative.

La commission consultative

Elle préavise à l'intention de la DGVS et du Conseil administratif les demandes de financement supérieures à 60 000 francs.

Le Conseil administratif attribue les fonds.

Frais de fonctionnement de la DGVS et de la Fédération genevoise de coopération (FGC)

Projets financés directement par la DGVS

En 2013, il s'agit de deux postes de travail (1,7 EPT) représentant 227 000 francs de charges salariales, 4317,50 francs de jetons de présence (110 francs/h) versés aux membres de la commission consultative hors institu-

tions publiques (5) conformément au Règlement LC 21 591, 8250 francs pour une évaluation de projet.

Projets suivis par la Fédération genevoise de coopération

Selon l'accord-cadre 2012-2015, la subvention annuelle de la Ville de Genève inclut une participation au financement des frais de fonctionnement nécessaires à la gestion administrative de la FGC qui ne doit pas dépasser 10% du montant de la contribution de la Ville de Genève, laquelle s'est élevée, en 2013, à 240 000 francs.

Les frais de fonctionnement de la FGC ont représenté 9,1% du total de ses dépenses qui se sont élevées à 11 513 691 francs.

La FGC bénéficie de l'apport de nombreux bénévoles. Elle a suivi 124 projets de coopération, 29 projets d'information, deux plans d'action. La commission technique s'est réunie 36 fois et celle d'information 11 fois. Elle a également examiné de nombreux rapports de fin de projet et assuré le suivi de 15 évaluations externes.

Informations complémentaires concernant le montant de 85 448 francs non dépensé sur la contribution du Fonds des villes contre la pauvreté 2010.

La convention relative à l'utilisation du solde actif résultant de la dissolution du Fonds international de solidarité des villes contre la pauvreté – Villes unies contre la pauvreté (FISVP-VUP) signée avec la Fédération genevoise de coopération le 23 novembre 2010 prévoyait la réalisation de quatre projets, soit:

- restauration d'un quartier historique Centre Amadou Hampâté, Bamako;
- rénovation intérieure de la Mairie, Dakar;
- modernisation de la Radio municipale de Dakar;
- réhabilitation de logements sociaux, Saint-Louis.

Après plusieurs études de faisabilité, seuls trois projets ont été retenus et réalisés, soit:

- rénovation de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Louis;
- informatisation de quatre centres de l'Etat-civil de la Ville de Dakar;
- modernisation de la Radio municipale de Dakar.

Ouvrages édités par le CETIM

La coupe est pleine: Les désastres économiques et sociaux des grands événements sportifs est paru fin 2013 (annexe). L'écho médiatique a été particulièrement

rement élevé ces derniers mois, grâce à l'actualité (Mundial Brésil 2014, FIFA, l'après Afrique du Sud 2010, prochains Jeux olympiques).

Le projet *Audit de la dette publique: Expériences et méthodes* est en cours de réalisation. Le manuscrit rédigé en portugais est achevé, la version espagnole est parue (annexe). La version anglaise sortira à l'automne 2014 et la version française d'ici 2015.

Rapport d'activité de l'organisation Track impunity always, TRIAL

A disposition sur le site internet de la Ville de Genève.

Rapport d'évaluation externe du projet Santé au Bénin

A disposition sur le site internet de la Ville de Genève.

Séance du 26 novembre 2014

Prise de position des partis

A l'exception du Parti libéral-radical et du Mouvement citoyens genevois, tous les partis ont pris acte du rapport de la Délégation Genève ville solidaire (DGVS).

Le Parti libéral-radical a justifié son refus de donner quittance à l'administration par un manque de transparence vis-à-vis des travaux de la commission, notamment dans le cas du financement de l'association Alkarama. Il a fallu que les commissaires s'enquière de la situation pour que cet objet soit traité.

Le Mouvement citoyens genevois a déploré que la Ville de Genève ne dispose pas des moyens de suivre les projets qu'elle soutient sur le terrain. Il est dès lors difficile d'identifier les entités méritant réellement une aide financière.

L'Union démocratique du centre, qui approuve le financement de projets de solidarité internationale, a insisté pour que les subventionnements soient assortis de conditions.

Le Parti démocrate-chrétien a manifesté sa profonde préoccupation quant à la gestion des risques. Le cas de l'association Alkarama – même si l'on argue que toutes les étapes de contrôle ont été effectuées – démontre que la Ville n'est pas à l'abri de mauvaises surprises, dont il lui incombe de se préserver.

Le Parti socialiste s'est réjoui de l'excellent travail accompli par la DGVS en relevant sa professionnalisation et la limpidité des documents fournis.

Pour les Verts, qui soutiennent la part du budget alloué au fonds de solidarité, il n'est pas exact d'évoquer un manque de transparence, les 162 projets étant souvent évalués sur le terrain par des professionnels. En outre, le rapport établit toujours un axe de priorisation des projets, à savoir la promotion des droits humains et le renforcement de la capacité d'action des populations.

Ensemble à gauche a rappelé son attachement au processus du 0,7% visé pour 2018. Il a confirmé sa confiance dans le département des finances en relevant l'effort de professionnalisation de la DGVS. La réactivité manifestée dans le cas de l'association Alkarama, dès les éléments signifiés par le Département fédéral des affaires étrangères, prouve une transparence dans l'évaluation des projets qualifiée de «remarquable».

Annexes:

- Articles du *Temps* et de la *Tribune de Genève* sur le financement d'Al-Qaïda par la Fondation Alkarama
- Courrier du Dr Mourad Dhina, directeur exécutif de la Fondation Alkarama, aux médias ainsi qu'aux représentants des exécutifs et des parlements

Les autres documents cités dans ce rapport figurent sur le site internet de la Ville de Genève dans la rubrique consacrée à cet objet (rapport d'activité 2013 de la DGVS, rapport TRIAL, programme Fistules).

LE TEMPS - Terrorisme samedi 21 décembre 2013

Questions sur une ONG genevoise

Simon Petite

Les Etats-Unis accusent le président de la fondation de l'ONG Alkarama, basée à Genève, de financer Al-Qaida. L'ONG nie en bloc, faisant valoir que son travail dérange Washington ainsi que plusieurs pays du Golfe

L'ONG Alkarama, basée à Genève, se retrouve en fâcheuse posture. Le gouvernement américain accuse le président de la fondation de cette organisation, spécialisée dans la défense des droits de l'homme dans le monde arabe, de financer Al-Qaida. Des accusations rejetées en bloc par l'ONG.

Présenté par Al-Karama comme un professeur d'histoire à Doha, au Qatar, Abdul Rahman Omeir al-Naimi fait désormais l'objet de sanctions économiques de la part des Etats-Unis, a annoncé mercredi le Département du trésor. Tous les avoirs d'Abdul Rahman Omeir al-Naimi, qui pourraient être sous la juridiction de Washington, sont donc gelés et il est interdit pour les citoyens américains de faire des affaires avec lui.

Le Qatari est accusé d'avoir transféré, en 2013, près de 600 000 dollars à Al-Qaida via un représentant de la nébuleuse terroriste en Syrie, sous couvert d'activités caritatives. «Abdul Rahman Omeir al-Naimi finance et soutient le terrorisme depuis une décennie. Il a fourni de l'argent ainsi qu'un appui matériel et transmis des informations à Al-Qaida et à ses affiliés en Syrie, en Irak, en Somalie et au Yémen», peut-on encore lire dans le communiqué du Département du trésor.

Abdul Rahman Omeir al-Naimi a démissionné de la Fondation Alkarama pour «ne pas porter préjudice» à l'ONG. «Il va maintenant mandater un avocat pour prouver son innocence et contacter les autorités américaines», indique Mourad Dhina, directeur exécutif d'Alkarama.

L'ONG, dont le nom signifie dignité en arabe, établit des ponts entre les victimes de disparitions, d'arrestations arbitraires ou de tortures avec les mécanismes de plainte de l'ONU basés à Genève. Elle se targue d'être l'organisation qui transmet le plus de cas pour faire condamner les Etats.

Enquête sur les drones

Vendredi, le conseil de fondation a exprimé, dans un communiqué, son «soutien» à son ex-président, «rappelant toutes les accusations infondées et les excès commis auparavant au nom de la lutte contre le terrorisme».

Mourad Dhina est plus explicite: «Les informations sur lesquelles se basent les Américains viennent d'Arabie saoudite et des Emirats arabes unis, deux pays que nous mettons régulièrement en cause. De même, notre travail d'enquête sur les frappes de drones au Yémen, qui font des milliers de victimes, n'est pas du goût des Etats-Unis.»

Abdul Rahman Omeir al-Naimi est l'un des fondateurs d'Alkarama, qui a été créée en 1994. Les membres de la fondation se sont engagés financièrement. Ils n'en disent pas davantage sur le montant de leurs contributions. «Nos soutiens souhaitent rester anonymes, car, dans certains pays, le seul fait d'être mentionné comme soutien d'Alkarama est passible de la prison», répond Mourad Dhina.

La dernière fois qu'Abdul Rahman Omeir al-Naimi est venu à Genève, c'était le 6 décembre pour la remise du prix de l'ONG au journaliste yéménite Abulelah Shaye, qui a enquêté sur les attaques de drones dans son pays (LT du 5.12.2013). Un lauréat

controversé, puisqu'il a publié, quelques jours avant la cérémonie, un post sur sa page Facebook faisant l'apologie du terrorisme et mettant en cause les «gangs juifs qui contrôlent l'Amérique», selon nos informations.

L'ONG n'en a eu connaissance que la veille de la cérémonie. «Nous avons ensuite contacté Abulelah Shaye», justifie Mourad Dhina. Après avoir purgé trois ans de prison, le journaliste ne peut sortir du Yémen. «Nous condamnons ces propos. Mais il est dans une situation psychologique très fragile. Nous nous sommes posé la question de lui retirer le prix, mais nous avons estimé que son combat contre les drones était plus important que ce post.»

LE TEMPS - Terrorisme mardi 14 octobre 2014

La Ville de Genève a financé une ONG accusée de liens avec Al-Qaida

Olivier Francey

La municipalité et le Département fédéral des affaires étrangères ont versé près de 245 000 francs à la fondation genevoise Alkarama. Son ancien président est accusé par les Etats-Unis de soutenir le terrorisme, il figure également sur la liste de l'ONU des personnes sanctionnées pour ses liens avec Al-Qaida

La décision américaine a eu des répercussions jusqu'en Suisse. Le 18 décembre 2013, le Département américain du Trésor décidait de geler les avoirs d'Abdul Rahman Omeir al-Naimi (à g.). Le Qatar est alors accusé par Washington d'avoir transféré, la même année, près de 600 000 dollars à Al-Qaida via l'un de ses représentants en Syrie. Cet homme – un professeur d'histoire à l'Université de Doha comme il l'affirme sur son compte Twitter – aurait supervisé le transfert de 2 millions de dollars au réseau terroriste, mais en Irak cette fois-ci, tout comme il aurait fourni du support matériel aux insurgés irakiens. Toujours selon les autorités américaines, il aurait également transmis de l'argent sous couvert d'activité de charité à Al-Qaida au Yémen ainsi que 250 000 dollars au groupe terroriste Al-Shabaab en Somalie.

Autre particularité que celle d'être mis à l'index par les Etats-Unis, l'individu était également président du conseil de Fondation Alkarama (LT du 21.12.2013) – une organisation non gouvernementale sise à Genève –, laquelle «défend les victimes de violations des droits humains dans le monde arabe». A l'époque où l'affaire avait éclaté, un élément était encore inconnu: celui de l'origine du financement de l'un des projets que l'ONG avait engagé en Egypte en 2013. Le Temps a appris que le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et la Ville de Genève se sont engagés à hauteur de 245 000 francs dans ce projet (respectivement 195 500 francs pour le DFAE, 50 000 pour la ville). Lequel visait à «garantir l'ouverture d'enquêtes sur les violations du passé et la traduction en justice des responsables» ainsi qu'à «renforcer le système de protection des droits de l'homme».

Contacté, le directeur de l'ONG Mourad Dhina (à dr.) conteste toujours les accusations américaines. «Les informations sur lesquelles ils se basent proviennent probablement d'Arabie saoudite et des Emirats arabes unis, deux pays que nous mettons régulièrement en cause. Par ailleurs, notre travail d'enquête sur les frappes de drones au Yémen n'est pas du goût des Etats-Unis. Quant à **Abdul Rahman Omeir al-Naimi**, il a demandé à être entendu par la justice américaine. Elle n'a jamais répondu à cette demande.» Le directeur assure que sa «fondation a pu confirmer avec les autorités américaines qu'elle n'était en rien concernée par ces accusations».

En janvier 2012, Mourad Dhina avait été menacé d'extradition vers l'Algérie, pour des motifs liés à des activités terroristes entre 1997 et 1999. Arrêté en France, il avait été ensuite relâché, le Tribunal de Paris rejetant la requête en ce sens de la justice algérienne.

Le projet égyptien, lui, a été suspendu «en été 2013 en raison des développements en Egypte et du fait qu'il était devenu impossible de travailler sur le terrain aussi bien pour Alkarama que toutes les autres ONG étrangères», affirme Mourad Dhina.

Sur les 50 000 francs versés par la Ville de Genève, cette dernière n'a récupéré que 13 140 francs, fait savoir Gérard Perroulaz, administrateur de la Délégation Genève Ville solidaire (DGVS). Un montant qui correspond aux fonds non utilisés par la fondation. Questionnée sur la volonté de récupérer la somme manquante (36 860 francs) au vu de l'accusation portée par le Département du Trésor, la ville botte en touche. «A ce stade nous suivons la politique de la Confédération, si elle venait à changer, la nôtre s'adapterait», fait savoir la conseillère personnelle de la magistrate chargée des finances, la socialiste Sandrine Salerno. Enfin, sur la procédure de contrôle de l'attribution de la subvention, Gérard Perroulaz concède que «pour chaque projet politiquement sensible, l'expertise et les recommandations du DFAE ont été suivies». Autrement dit, la DGVS n'a pas les moyens techniques et humains pour s'assurer de la respectabilité des organismes auxquels elle octroie une subvention.

Depuis le 18 décembre 2013, la situation d'Abdul Rahman Omeir al-Naimi a changé, puisque ce dernier a pu retrouver son nom, le 24 septembre 2014, sur la liste de l'ONU des personnes sanctionnées pour ses liens avec Al-Qaida.

Contacté, le DFAE n'a pas été en mesure de répondre à nos questions.

LE TEMPS - Terrorisme mardi 14 octobre 2014

La Ville de Genève a financé une ONG accusée de liens avec Al-Qaida

[Olivier Francey](#)

La municipalité et le Département fédéral des affaires étrangères ont versé près de 245 000 francs à la fondation genevoise Alkarama. Son ancien président est accusé par les Etats-Unis de soutenir le terrorisme, il figure également sur la liste de l'ONU des personnes sanctionnées pour ses liens avec Al-Qaida

La décision américaine a eu des répercussions jusqu'en Suisse. Le 18 décembre 2013, le Département américain du Trésor décidait de geler les avoirs d'Abdul Rahman Omeir al-Naimi (à g.). Le Qatar est alors accusé par Washington d'avoir transféré, la même année, près de 600 000 dollars à Al-Qaida via l'un de ses représentants en Syrie. Cet homme – un professeur d'histoire à l'Université de Doha comme il l'affirme sur son compte Twitter – aurait supervisé le transfert de 2 millions de dollars au réseau terroriste, mais en Irak cette fois-ci, tout comme il aurait fourni du support matériel aux insurgés irakiens. Toujours selon les autorités américaines, il aurait également transmis de l'argent sous couvert d'activité de charité à Al-Qaida au Yémen ainsi que 250 000 dollars au groupe terroriste Al-Shabaab en Somalie.

Autre particularité que celle d'être mis à l'index par les Etats-Unis, l'individu était également président du conseil de Fondation Alkarama (LT du 21.12.2013) – une organisation non gouvernementale sise à Genève –, laquelle «défend les victimes de violations des droits humains dans le monde arabe». A l'époque où l'affaire avait éclaté, un élément était encore inconnu: celui de l'origine du financement de l'un des projets que l'ONG avait engagé en Egypte en 2013. Le Temps a appris que le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et la Ville de Genève se sont engagés à hauteur de 245 000 francs dans ce projet (respectivement 195 500 francs pour le DFAE, 50 000 pour la ville). Lequel visait à «garantir l'ouverture d'enquêtes sur les violations du passé et la traduction en justice des responsables» ainsi qu'à «renforcer le système de protection des droits de l'homme».

Contacté, le directeur de l'ONG Mourad Dhina (à dr.) conteste toujours les accusations américaines. «Les informations sur lesquelles ils se basent proviennent probablement d'Arabie saoudite et des Emirats arabes unis, deux pays que nous mettons régulièrement en cause. Par ailleurs, notre travail d'enquête sur les frappes de drones au Yémen n'est pas du goût des Etats-Unis. Quant à **Abdul Rahman Omeir al-Naimi**, il a demandé à être entendu par la justice américaine. Elle n'a jamais répondu à cette demande.» Le directeur assure que sa «fondation a pu confirmer avec les autorités américaines qu'elle n'était en rien concernée par ces accusations».

L'ancien président d'une ONG genevoise accusé de liens avec Al-Qaida

Par JdW. Mis à jour le 14.10.2014

La fondation genevoise Alkarama avait reçu 150'000 francs de la Ville de Genève et du Département des affaires étrangères. Son ancien président a été accusé par les USA de soutenir le terrorisme.

Le Qatari Abdul Rahman Omeir al-Naimi est accusé par les Etats-Unis d'avoir transféré en 2013 près de 600'000 francs à Al-Qaida via l'un de ses représentants en Syrie. Cet homme, qui aurait aussi supervisé le transfert de 2 millions de dollars au réseau terroriste irakien, a également présidé la Fondation Alkarama, une organisation non gouvernementale basée à Genève, rappelle *Le Temps* dans son édition de mardi. Or, le quotidien révèle que le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et la Ville de Genève se sont engagés à financer l'un des projets que l'ONG avait engagé en Egypte en 2013. Montant des subventions: 150'000 francs. Ce projet visait à «garantir l'ouverture d'enquêtes sur les violations du passé et la traduction en justice des responsables» ainsi qu'à «renforcer le système de protection des droits de l'homme».

Le directeur de l'ONG, Mourad Dhina, conteste les accusations américaines. Sa fondation serait mise à mal par des Etats, notamment l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis, régulièrement pointés du doigt par Alkarama. «Notre travail d'enquête sur les frappes de drones au Yémen n'est pas du goût des Etats-Unis. Quant à notre président, il a demandé à être entendu par la justice américaine. Elle n'a jamais répondu à cette demande.» Selon son directeur, l'ONG a pu «confirmer avec les autorités américaines qu'elle n'était en rien concernée par ces accusations». Alkarama précise par ailleurs que Abdul Rahman Omeir al-Naimi n'est plus le président de la Fondation.

La Ville de Genève a versé 50'000 francs pour le projet égyptien d'Alkarama. Un tiers de cette somme a été récupéré, car non utilisé par la Fondation, indique la municipalité. «A ce stade, nous suivons la politique de la Confédération, si elle venait à changer, la nôtre s'adapterait», indique au *Temps* la conseillère personnelle de Sandrine Salerno, magistrate en charge des finances. La Ville de Genève rappelle que «pour chaque projet politiquement sensible, l'expertise et les recommandations du DFAE ont été suivies». Le Département des affaires étrangères n'a pas commenté l'affaire.

(TDG)

Créé: 14.10.2014, 09h14



Lettre Ouverte

Madame, Monsieur,

Alkarama (*Dignité*, en arabe), fondation de droit suisse basée à Genève et travaillant pour la protection et la promotion des droits de l'homme dans le Monde arabe, a été récemment citée dans plusieurs médias suisses :

- Le Temps, 14.10.2014, « [La Ville de Genève a financé une ONG accusée de liens avec Al-Qaida](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/6ac5c288-5314-11e4-b9f9-6d062b046f6b/La_Ville_de_Genève_a_financé_une_ONG_accusée_de_liens_avec_Al-Qaida) » [http://www.letemps.ch/Page/Uuid/6ac5c288-5314-11e4-b9f9-6d062b046f6b/La_Ville_de_Genève_a_financé_une_ONG_accusée_de_liens_avec_Al-Qaida] ;
- RTS, Journal du Matin, 14.10.2014, « [La Suisse aurait indirectement financé une organisation liée à al-Qaida](http://www.rts.ch/info/revue-de-presse/6220798-geneve-aurait-indirectement-finance-une-organisation-liee-a-al-qaida.html) » [http://www.rts.ch/info/revue-de-presse/6220798-geneve-aurait-indirectement-finance-une-organisation-liee-a-al-qaida.html];
- RTS.ch, 14.10.2014, « [Polémique sur le financement d'une ONG par Genève et la Confédération](http://www.rts.ch/info/suisse/6221170-geneve-aurait-finance-avec-la-confederation-une-ong-islamiste.html) » [http://www.rts.ch/info/suisse/6221170-geneve-aurait-finance-avec-la-confederation-une-ong-islamiste.html];
- Tribune de Genève, 14.10.2014, « [La Ville de Genève et le DFAE ont financé une ONG accusée de liens avec Al-Qaida](http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/ville-geneve-dfae-finance-ong-accusee-liens-alqaida/story/11153159) » [http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/ville-geneve-dfae-finance-ong-accusee-liens-alqaida/story/11153159] ;
- Tages Anzeiger, 14.10.2014, « [Bund förderte NGO mit angeblichen Verbindungen zu al-Qaida](http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Bund-foerderte-NGO-mit-angeblichen-Verbindungen-zu-alQaida/story/12886862) », par Tina Huber [http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Bund-foerderte-NGO-mit-angeblichen-Verbindungen-zu-alQaida/story/12886862];
- Basler Zeitung, 14.10.2014, « <http://bazonline.ch/schweiz/standard/Bund-foerderte-NGO-mit-angeblichen-Verbindungen-zu-alQaida/story/12886862> » [http://bazonline.ch/schweiz/standard/Bund-foerderte-NGO-mit-angeblichen-Verbindungen-zu-alQaida/story/12886862]

Les articles font état de la désignation de Monsieur al-Naimi, citoyen du Qatar, co-fondateur de notre organisation et ex-membre de son Conseil de fondation, par le Département du trésor américain comme « personne soutenant des groupes terroristes ». Les auteurs de ces articles ont donc déduit que, par association, Alkarama avait des « liens avec al-Qaïda » et ont alors exprimé leur étonnement que le Département fédéral des affaires étrangères et la Ville de Genève aient octroyé des subventions à notre organisation.

Bien que nous ayons pu faire rectifier par ces médias certaines des informations erronées qu'ils avaient diffusées à notre sujet, il m'a semblé nécessaire de m'adresser à des élu(e)s et responsables de divers exécutifs aux niveaux fédéral et cantonal afin de leur soumettre des éléments leur permettant de se faire une opinion objective sur un sujet aussi important.

L'objet de cette lettre est d'abord de corriger des erreurs factuelles, relayées par les médias cités, de répondre aux accusations qu'ils véhiculent et d'exprimer une prise de position sur le fond du problème : tout en réaffirmant le devoir et la nécessité pour tout État démocratique de combattre le terrorisme, il est primordial de s'assurer que ceci se fasse dans le cadre du droit international des droits de l'homme, loin de tout abus ou stigmatisation de groupes sociaux, ethniques ou religieux, qui ne feraient qu'alimenter les extrémismes. Il est temps d'admettre que ce sont les dictatures, la colonisation et les interventions militaires étrangères, et ce qu'elles entraînent comme violations massives des droits humains qui constituent le terreau qui alimente



la terreur et la violence. Alkarama vise à faire cesser ces violations et ce faisant elle est devenue la cible de ceux qui les commettent.

À propos d'Alkarama

La mission d'Alkarama est de défendre les victimes des violations de droits de l'homme les plus graves – les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, la torture et la détention arbitraire – dans le monde arabe. Elle utilise pour cela principalement les mécanismes du droit international des droits de l'homme et collabore activement avec les mécanismes de protection de l'ONU. Son travail est transparent, vérifiable, et sa qualité et son professionnalisme sont reconnus par ses pairs. En tant que fondation elle est soumise au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations du Département fédéral de l'intérieur.

Alkarama emploie dix personnes à son siège de Genève, offre des places de stages aux jeunes diplômés et accueille aussi des civilistes. Elle emploie aussi cinq personnes dans les pays arabes et compte sur la participation active d'un réseau constitué de centaines de partenaires et bénévoles dans tous les pays arabes. L'organisation est financée principalement par des fonds privés de pays arabes, ce qui représente en soi une avancée importante mais qui reste difficile car nombre d'États de la région ne tolèrent pas le financement de tout ce qui a trait aux droits de l'homme.

Alkarama ne reçoit de subvention d'aucun gouvernement arabe et a bénéficié de subventions de la part du DFAE, du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, de municipalités genevoises et de fondations scandinaves. Son budget annuel prévu pour 2014 est de CHF 1'200'000.-

De plus amples informations sur Alkarama et son travail peuvent être consultées sous ce [lien \(http://fr.alkarama.org/presentation\)](http://fr.alkarama.org/presentation).

Des accusations de liens avec le terrorisme

Il convient de noter d'abord que la Fondation Alkarama n'a jamais été accusée par le Département du Trésor américain - ni par qui que soit d'autre - d'avoir financé des groupes terroristes, mais c'est son ancien président du Conseil, Monsieur al-Naimi, qui est cité à titre personnel dans une décision du Département du trésor américain ([communiqué du Département du Trésor - http://www.treasury.gov/press-center/press-releases/pages/jl2249.aspx](http://www.treasury.gov/press-center/press-releases/pages/jl2249.aspx)).

Monsieur al-Naimi a toujours réfuté, dans leur totalité, les accusations du Département du Trésor américain, qui jusqu'à preuve du contraire, demeurent infondées, puisqu'aucun élément de preuve n'a été apporté pour appuyer ces allégations. Monsieur al-Naimi a informé les autorités américaines de sa disponibilité à prouver son innocence, y compris devant les juridictions américaines. En outre, le gouvernement de son pays, le Qatar, a officiellement demandé aux autorités américaines de lui fournir les éléments qui mettraient en cause Monsieur al-Naimi et s'est dit disposé le cas échéant à exercer des poursuites judiciaires contre lui. Le Département du trésor a refusé de fournir de telles informations.

Les abus et les excès des politiques anti-terroristes étasuniennes sont notoirement connus (voir par exemple : [Obama's secret terrorist-tracking system by the numbers, by Jeremy Scahill and Ryan Deveraux, - https://firstlook.org/theintercept/2014/08/05/watch-commander/](https://firstlook.org/theintercept/2014/08/05/watch-commander/)). En tant qu'ONG de défense des droits de l'homme, nous constatons que des politiques comme les



frappes de drones et les interventions militaires, qui ont très souvent violé le droit international, ont en fait eu pour effet de contribuer à la croissance des groupes qu'elles prétendaient combattre.

Nous avons aussi des informations montrant que les accusations américaines ont pour origine des rivalités entre pays de la région - en particulier entre les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite et le Qatar - à travers des « fuites » et « éléments compromettants », communiqués à divers services de sécurités occidentaux et destinés à mettre le rival dans l'embarras (Voir à titre d'exemple les informations révélées par le journaliste Glenn Greenwald sur les influences exercées par les Émirats au sein même du Département du trésor américain : (<https://firstlook.org/theintercept/2014/09/25/uae-qatar-camstoll-group/>)).

Des subventions accordées à Alkarama par le DFAE et la Ville de Genève

Le projet « Renforcer l'État de droit en Égypte » qui avait pour objectif de contribuer à la lutte contre l'impunité et à mettre la législation égyptienne en conformité avec le droit international, a été initié en janvier 2013. Il a bénéficié de subventions de part de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) et de la Division sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères (DSH). Ce projet a été proposé, alloué, géré et bouclé avec transparence et professionnalisme. Il en a résulté :

- la documentation sur le terrain et la soumission de communications concernant des centaines de cas de violations de droits de l'homme aux procédures spéciales des Nations unies ;
- la publication de 3 rapports publics ;
- la soumission de rapports au Comité contre la torture des Nations unies ;
- des communications au Comité international de coordination des institutions nationales des droits de l'homme (CIC) ;
- la soumission d'un rapport et la participation à l'Examen périodique universel de l'Égypte dans le cadre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Entre janvier 2013 et mars 2014, les dépenses effectivement engagées dans le cadre de ce projet se sont réparties comme suit :

- DFAE : CHF 101'200.-
- DGVS : CHF 36'860.-
- Fonds propres Alkarama : CHF 30'802.-

Le projet a dû être annulé en mars 2014 d'un commun accord entre Alkarama, la DSH et la DGVS du fait qu'Alkarama, au même titre que toutes les ONG étrangères en Égypte, a dû fermer son bureau au Caire. Les montants de CHF 44'216.- et CHF 13'140.- ont alors été remboursés respectivement au DFAE et à la DGVS au début mai 2014.

Notons enfin que le projet avait été entamé bien avant que le Département du Trésor américain ne rende publiques ses accusations contre Monsieur al-Naimi.

Alkarama tient à exprimer sa reconnaissance à tous ses bailleurs de fonds, aussi bien en Suisse que dans d'autres pays européens. Nous regrettons que des lectures parfois simplistes ou tendancieuses essaient de donner l'impression que des institutions comme la DGVS et le DFAE aient pu faire preuve de négligence lors de l'octroi du financement de notre projet. Car l'analyse rigoureuse démontre que ce sont justement des organisations comme la nôtre qui méritent de



bénéficier de tels financements car elles sont les mieux outillées pour avoir l'impact escompté.

De la relation d'Alkarama avec les gouvernements arabes

Alkarama travaille sur une région instable marquée par des événements graves et connaissant des violations systématiques des droits de l'homme. La situation géopolitique dans cette région est compliquée et aussi bien les gouvernements arabes que des puissances comme les États-Unis ont des politiques critiquables, voire condamnables au regard du droit international. Il n'est donc pas étonnant que la nature même du travail de notre organisation, qui consiste à documenter des violations de droits de l'homme dans les pays arabes, provoque une animosité chez certains gouvernements.

N'acceptant pas le fait que notre organisation dénonce des violations de droits de l'homme dans leurs pays, certains gouvernements arabes veulent alors la réduire au silence. Nous ne nous considérons cependant en aucun cas comme agissant *contre* ces États. Bien au contraire, nous recherchons toujours le dialogue avec eux, certes sans compromis quant aux droits des victimes que nous défendons, mais toujours avec l'espoir de voir ces États promouvoir et respecter en droit et en fait les droits fondamentaux de leurs citoyens.

Pour certaines monarchies du Golfe nous sommes tantôt des « mécréants » semant la « *fitna* » (discorde) car défendant des victimes qui ne font pas preuve d'allégeance absolue au monarque et osent réclamer des droits aussi élémentaires que la liberté d'expression ou la liberté d'association. Pour d'autres dictatures arabes, nous sommes des suppôts d'Israël et de l'Occident. Pour l'Égypte du Maréchal Sissi, nous sommes des alliés des Frères musulmans car nous avons été les premiers à donner des chiffres précis et documentés sur le massacre de la Place Rabea (nous avions alors documenté sur le terrain et au péril de la vie de nos représentants des centaines d'exécutions sommaires commises en une demi-journée par les forces de sécurité égyptiennes, chiffres repris et confirmés depuis par d'autres ONG). Enfin, tous ces régimes s'accordent pour faire le lobbying pour convaincre le Monde, surtout occidental, que nous avons des « liens avec al-Qaïda ».

Alkarama doit être soutenue !

Le monde arabe a besoin de personnes et d'organisations crédibles, tant par leur professionnalisme que par leur accès à la société, qui jettent des ponts entre les communautés, fortement polarisées, et qui font la promotion de l'action politique non-violente: apprendre à négocier, à s'opposer pacifiquement et à faire des compromis. Aujourd'hui, ces personnes et la société civile en général, sont attaquées par des forces autoritaires dans la région. Si les pays occidentaux veulent réellement aider à promouvoir la stabilité et lutter contre le terrorisme, il leur faudra éviter de couper ces ponts en prenant parti pour ceux qui répriment leurs peuples en invoquant des impératifs de sécurité : ce faisant ils accentuent les fossés et renforcent les extrémistes de tous bords.

Si nous comprenons que des régimes autoritaires présentent notre organisation comme étant « liée à des milieux islamistes et extrémistes » dans le but de la discréditer, en particulier auprès des bailleurs de fonds européens, il est par contre regrettable qu'elle doive aussi faire face à des attaques médiatiques répétées, y compris en Suisse. Le but de ces campagnes est de l'ostraciser et de l'amener à devoir périodiquement consacrer l'essentiel de ses efforts pour « prouver qu'elle ne finance pas Al-Qaïda ! » et justifier ses relations avec les victimes de ces mêmes régimes autoritaires, notamment lorsqu'il s'agit de ceux présentés comme « islamistes ».



En dix ans d'existence Alkarama a défendu des dizaines de milliers de victimes, en soumettant leurs cas individuels aux procédures spéciales des Nations unies et à travers ses plaintes et communications aux divers mécanismes conventionnels de protection des droits de l'homme (Comité des droits de l'homme, Comité contre la torture, Comité des disparitions forcées). A ce jour, aucune soumission par Alkarama n'a été mise en défaut, prouvant par là même sa compétence, son objectivité et son professionnalisme. Alkarama contribue de façon significative au travail de défense des droits de l'homme et à l'action des mécanismes onusiens de protection de ces droits, dont justement Genève abrite l'organe principal, le Haut commissariat aux droits de l'homme avec lequel Alkarama collabore quotidiennement.

Le travail d'Alkarama participe dans les faits à rapprocher des personnes et groupes divers («*conservateurs*», «*progressistes*», laïcs ou religieux, dans le Monde arabe et aussi en Occident!) qui ont parfois des réserves au sujet des droits de l'homme, en vue d'une compréhension commune de leur universalité et de leur pertinence pour chaque être humain.

Nous espérons que les bailleurs de fonds, les parlementaires et les divers exécutifs, sauront faire la part des choses et reconnaître le rôle primordial d'une organisation comme Alkarama. Les campagnes menées contre elle ont une origine connue et visent à insinuer le doute chez nos partenaires et de provoquer la crispation chez nos soutiens potentiels. Nous dénonçons ces agissements et affirmons qu'ils ne feront que renforcer notre détermination de poursuivre notre mission, en conformité avec nos principes et nos valeurs (<http://fr.alkarama.org/vision-valeurs>).

Je vous remercie pour votre attention et reste disposé à engager un débat qui je l'espère dissipera les doutes et renforcera l'action concrète pour la protection et la promotion des droits de l'homme dans le Monde.

Dr. Mourad Dhina
Directeur exécutif
Fondation Alkarama
150 route de Ferney, CP 2100
CH-1211 Genève 2
Tél : +41 22 734 1006
Email : mourad.dhina@alkarama.org

Genève, le 12 novembre 2014